

LOBBY DU TABAC

QUAND L'INDUSTRIE UTILISE LA LUE POUR INFLUENCER LES POLITIQUES DE SANTÉ DANS LE MONDE



A GLOBAL
TOBACCO
INDUSTRY
WATCHDOG

**CONTRE
FEU**

L'ALLIANCE
CONTRE
L'INDUSTRIE
DU TABAC

SYNTHÈSE

L'industrie du tabac exerce un lobbying auprès des gouvernements du monde entier afin de retarder, d'affaiblir ou de bloquer les politiques susceptibles de nuire à ses profits. Tout en promouvant des politiques qui perpétuent l'épidémie tabagique responsable de sept millions de décès chaque année.

Les États parties au traité international de l'OMS, la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac (CCLAT), sont tenus de mettre en œuvre un ensemble de mesures destinées à protéger les générations présentes et futures des méfaits engendrés par le tabac et son industrie. Cela implique de préserver les politiques de santé des influences de l'industrie du tabac, notamment grâce à des mécanismes de transparence. L'enquête menée par Contre-Feu et STOP montre pourtant que l'Union européenne, partie au traité et région fortement touchée par l'épidémie tabagique, n'applique pas pleinement ces mesures. L'industrie du tabac exploite ces failles pour influencer les décideurs publics et nuire aux politiques de santé publique au sein de l'UE et dans le monde.

Pour documenter l'ampleur du lobbying intensif exercé par l'industrie dans l'UE, Contre-Feu et STOP ont examiné les données publiées dans le registre de transparence de l'UE, la base de données publique officielle où les lobbyistes doivent déclarer leurs activités. Nos organisations ont également utilisé la base de données répertoriant les réunions entre les membres du Parlement européen et les représentants d'intérêts ainsi que des documents obtenus via une série de demandes d'accès à l'information portant sur les interactions entre différentes directions générales (DG) de la Commission européenne (CE) et l'industrie du tabac.

Notre enquête révèle que le lobbying de l'industrie est omniprésent, qu'il n'est pas toujours déclaré publiquement et qu'il pourrait compromettre la mise en œuvre de mesures susceptibles de sauver des vies. Selon le rapport mondial 2025 de l'OMS sur les tendances de la prévalence du tabagisme, la consommation de tabac est en hausse dans l'UE¹.

PRINCIPAUX CONSTATS

L'industrie du tabac est massivement présente au sein de l'Union européenne avec près de 49 organisations qui tentent activement d'influencer les décideurs politiques et les fonctionnaires européens. Ensemble, ces structures déclarent employer au moins 139 personnes et consacrer près de 14 millions d'euros (16,2 millions de dollars américains) par an à des activités de lobbying visant les décideurs de l'UE.

Ces dernières années, de nouveaux groupes de pression liés à l'industrie et utilisant l'argument de la « réduction des risques » se sont multipliées. Cette prolifération reflète la réorientation d'une partie des efforts de lobbying de l'industrie vers la promotion des nouveaux produits du tabac et de la nicotine. Huit des quinze organisations de cette catégorie ont été créées au cours des trois dernières années.

Les règles actuelles en matière de transparence sont insuffisantes. Au Parlement européen, 257 réunions avec des lobbyistes du tabac ont été enregistrées entre 2023 et 2025. Quant à la Commission européenne, elle n'a déclaré que cinq réunions avec l'industrie sur la même période, alors que l'enquête menée par Contre-Feu et STOP a mis au jour de nombreuses autres interactions non déclarées, en particulier avec la direction générale du commerce (DG TRADE), le département de la Commission chargé de la politique commerciale et des relations commerciales de l'UE avec les pays tiers.

Les pays dans lesquels l'industrie a investi deviennent souvent ses plus ardents défenseurs. Par exemple, le secteur du tabac affirme avoir investi plusieurs centaines de millions d'euros dans des usines de fabrication de produits du tabac chauffé dans plusieurs États membres, principalement en Italie et en Grèce. Ces États ont ensuite soutenu les positions défendues par l'industrie au sein du Conseil de l'UE.

L'industrie du tabac tente d'utiliser la Commission européenne comme levier pour contester les politiques antitabac dans des pays non membres de l'UE, y compris dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Les documents obtenus dans le cadre de demandes d'accès à l'information adressées à la Commission suggèrent des efforts continus de l'industrie afin de mobiliser les institutions européennes contre des politiques de santé publique dans des pays tels que l'Argentine, le Brésil, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour, Taïwan, la Thaïlande, la Turquie et le Vietnam, souvent en présentant ces politiques comme des obstacles au commerce.

Les règles actuellement en vigueur dans l'UE pour limiter l'influence de l'industrie s'avèrent insuffisantes. Les décideurs européens continuent de faire l'objet d'un lobbying intensif de la part de l'industrie du tabac et de ceux qui agissent en son nom.

Les préoccupations soulevées en 2023 par le Médiateur européen, selon lesquelles l'Union européenne ne faisait pas preuve d'une transparence suffisante dans ses relations avec l'industrie du tabac, restent pleinement d'actualité. À cet égard, l'UE manque à ses engagements au titre de la CCLAT de l'OMS, en particulier l'article 5.3 qui impose aux parties de limiter leurs interactions avec l'industrie du tabac au strict minimum et de garantir une transparence totale pour chacune d'entre elles lorsqu'elles ont lieu.

RECOMMENDATIONS

Pour protéger les politiques de santé publique, garantir une transparence totale des relations entre l'industrie du tabac et les décideurs et veiller à ce que cette industrie ne puisse plus instrumentaliser l'Union européenne à son profit :

01

L'UE et l'ensemble de ses institutions se doivent de renforcer la mise en œuvre de l'article 5.3 de la CCLAT et d'en assurer le respect. Les mesures de transparence actuelles se limitent souvent à certaines réunions et à certains responsables (par exemple des cadres dirigeants ou des services ou directions générales spécifiques de la Commission européenne) alors qu'elles devraient s'appliquer à tous les agents ayant le moindre contact avec l'industrie du tabac. En outre, ces obligations devraient être assorties de sanctions dissuasives et de contrôles stricts. Enfin, les interactions avec les décideurs ne devraient intervenir que lorsqu'elles sont strictement nécessaires à la réglementation de leurs produits.

02

La transposition renforcée de l'article 5.3 doit également se traduire par davantage de transparence concernant les demandes d'accès à l'information formulées par la société civile au sujet des contacts avec l'industrie du tabac. Les intérêts commerciaux de cette industrie ne sauraient primer sur la divulgation de documents relatifs aux échanges entre lobbyistes et décideurs publics, comme cela a été le cas pour les documents cités dans ce rapport.

03

L'UE doit s'engager à protéger son influence diplomatique, en particulier dans le domaine du commerce international. Elle doit ainsi veiller à ce qu'aucun acteur industriel ne puisse l'instrumentaliser pour contester ou affaiblir les politiques de lutte antitabac adoptées par d'autres pays, notamment les signataires de la CCLAT. À ce titre, toute discussion entre les institutions de l'Union européenne et l'industrie du tabac au sujet des politiques de contrôle du tabac mises en place par des pays tiers devrait être proscrite. Les gouvernements du monde entier doivent également rejeter toute tentative de l'industrie du tabac d'utiliser le commerce comme levier d'influence sur les politiques de santé.

Ces recommandations ne doivent pas se limiter à un code de conduite ou à des règles internes informelles ; elles doivent être intégrées sous la forme de textes législatifs ou réglementaires directement applicables et contraignants. En l'occurrence, cela pourrait impliquer de faire référence de manière explicite à l'industrie du tabac et à la CCLAT à la fois dans l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 et dans le règlement n° 1049 du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents des institutions de l'Union européenne, ainsi que dans le règlement intérieur du Parlement européen.

Alors que l'industrie du tabac redouble d'efforts pour renouveler sa clientèle et poursuivre un commerce mortifère qui a causé d'importants ravages en Europe et dans le monde, il est essentiel que les institutions européennes fassent preuve d'exemplarité dans la mise en œuvre de la CCLAT.